

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**
Arrondissement
De la Roche-sur-Yon

**COMMUNE de CUGAND
N° 2022-013**

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant ouverture d'une enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public communal de diverses emprises publiques communales et nomination d'un commissaire enquêteur.

**Le huit avril deux mille vingt-deux
Le Maire de la Commune de CUGAND,**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article R.141-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R. 134-3 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2022-049 et 2022-050 du 7 avril 2022 décidant la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal de diverses emprises communales ;

Considérant que ces emprises n'ont pas vocation à demeurer dans le domaine public communal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder préalablement aux cessions à une enquête publique en vue du déclassement de ces emprises ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2022 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le projet relatif au déclassement du domaine public de ces différentes emprises communales est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations du public, du 6 au 21 mai 2022 inclus.

ARTICLE 2

Monsieur Gérard ALLAIN, ingénieur en chef territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à cette enquête publique.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de CUGAND pendant 16 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du 6 mai à 10H00 au 21 mai 2022 (clôture à midi).

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi-mardi-mercredi- jeudi-vendredi samedi de 9h à 12h

Lundi-mercredi-vendredi de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <http://www.cugand.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement du domaine public communal de diverses emprises communales soumis à enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 085-218500767-20220408-AR2022_013-AR

registre ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel « Enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public communal de diverses emprises communales – pour le commissaire enquêteur ») à l'adresse suivante : enquete-publique@cugand.fr

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le vendredi 6 mai 2022 de 10 heures à 12 heures en la mairie de CUGAND (ouverture de l'enquête),
- Le samedi 21 mai 2022 de 10 heures à 12 heures en la mairie de CUGAND (clôture de l'enquête).

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché notamment sur le panneau d'affichage administratif de la mairie de CUGAND. Il sera disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.cugand.com>. Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au rapport du commissaire enquêteur.

Un avis au public sera affiché notamment à la porte de la mairie, au complexe sportif, sur les terrains concernés par l'enquête, et publié sur le site internet, le panneau d'affichage lumineux, la page « facebook » de la commune.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CUGAND pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

ARTICLE 8

Le Conseil Municipal de CUGAND délibèrera sur ce projet après clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 9

Le présent arrêté municipal sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée ;
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 10

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le Maire de CUGAND, cette demande suspendant le délai du recours contentieux.

Notifié le

Fait à Cugand,
Le 8 avril 2022
Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND


Signé électroniquement par : Cécile
Barreau
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Cugand

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

